



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, montée Lussier, le 19 décembre 2022 à 20 h, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers :
Pierrette Raymond
Sébastien Tremblay
Alain Dumouchel
Marc Gaudreau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alexandre Bastien, maire.

Monsieur Georges Badra, Directeur général greffier-trésorier est également présent.

À 20 h, M. le Maire ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Adoption du budget 2023
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
7. Période de questions
8. Clôture de la séance

3. 22-12-236 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5 - Vacant		
# 2	Vacant		# 6 - Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

5. 22-12-237 - ADOPTION DU BUDGET 2023

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil adopte le budget 2023 tel que présenté, **QU'il** décrète que le document explicatif soit publié sur le territoire de la Municipalité tel que mentionné à l'article 957 du Code municipal **ET QUE** le rapport du budget 2023 soit classé sous le numéro **2022-12** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	P	# 5 - Vacant		
# 2	Vacant		# 6 - Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

6. 22-12-238 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 tel que présenté, **QU'il** décrète que le document soit publié sur le territoire de la municipalité tel que mentionné à l'article 957 du Code municipal **ET QUE** le rapport du programme triennal immobilisation 2023-2024-2025 soit classé sous le numéro **2022-12** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5 - Vacant		
# 2	Vacant		# 6 - Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

8. 22-12-239 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

II EST PROPOSÉ de lever la présente séance à 20 h 03.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


Alexandre Bastien
Maire


Georges Badra
Directeur général et greffier-trésorier